



Ville nouvelle d'Evry

Les étapes de la naissance



photo D. PLANQUETTE 18 11 1971

Photocopié par France-Repro, 77 Savigny le Temple
Tirage : 300 exemplaires

Dépôt légal : janvier 2001
ISBN 2-9513446-1-9

Ville Nouvelle d'Evry

Les étapes de la naissance

Ville Nouvelle d'Evry, les étapes de la naissance**SOMMAIRE**

	page
INTRODUCTION	7
<u>I. LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION PARISIENNE</u>	9
I.1 PRÉSENTATION	10
I.2 DISCUSSIONS AUTOUR DE LA MISE EN OEUVRE	14
<u>II. VILLE NOUVELLE D'ÉVRY : CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE</u>	21
II.1 VISITE D'UN JOURNALISTE À LA MISSION D'ÉTUDE EN 1967	22
II.2 LA CONCEPTION : SCHÉMA DES STRUCTURES	24
II.3 LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (NOV. 1971)	25
<u>III. LA "NAISSANCE D'UNE VILLE" : INAUGURATION DE L'AGORA (19 MARS 1975)</u>	29

INTRODUCTION

Il y a deux ans, le DOCUMENT MÉMOIRE N°1 inaugurait la série, avec pour thème : "30 ans d'Essonne, 30 ans de ville nouvelle : la naissance d'une ville nouvelle". Il avait pour objectif de montrer d'une part la finalité de la ville nouvelle, et d'autre part le jeu des acteurs (acteurs stratégiques ou témoins) au cours des dix années de conception, de gestation et de naissance de la ville (1965 - 1975).

Le présent DOCUMENT MÉMOIRE N°2 vise à illustrer cette même période de temps, en présentant des extraits d'articles de journaux de l'époque, ainsi que divers autres documents, notamment quelques uns de ceux diffusés pour l'inauguration de l'Agora et du centre commercial, le 19 mars 1975 (date de naissance de la ville nouvelle, comme l'indiquent les documents officiels -carton d'invitation, programme des premiers spectacles de l'Agora).

Le Schéma Directeur de la Région Parisienne continue à être présenté dans ce volume, car il reste le cadre de référence pour la création de la ville nouvelle. Sans Schéma Directeur, pas de ville nouvelle. Il est paradoxal et même piquant de voir l'élu local - Michel Boscher, député maire d'Evry - défendre le Schéma d'urbanisme régional décidé par l'État contre le ministre Albin Chalandon : "Tout urbanisme cohérent est incompatible avec le point de vue du ministre" (voir ci-après page). On rappellera aussi le mot d'Edgar Pisani, autre ministre de l'équipement, lors de sa visite éclair à Evry en 1967 sur "l'aventure intellectuelle" des villes nouvelles (cf. DOCUMENT MÉMOIRE N°1, page 12). Les ministres passent, critiquent, apportent parfois certaines modifications - leur marque -, mais sans vraiment empêcher les villes nouvelles de se réaliser.

Après le général de Gaulle, Georges Pompidou, a lui aussi soutenu le Schéma Directeur et les villes nouvelles, en tant que Premier Ministre d'abord (il a présenté publiquement le Schéma Directeur en juin 1965), puis en tant que Président de la République (en témoigne sa visite de la région parisienne, notamment à la nouvelle préfecture d'Evry, novembre 1971). Ces deux événements sont mis en exergue dans le présent DOCUMENT MÉMOIRE.

Ce dernier comporte trois parties :

- I. Le Schéma Directeur de la Région Parisienne (présentation en juin 1965, discussions ultérieures autour de la mise en oeuvre)
- II. Ville Nouvelle d'Evry : conception et mise en oeuvre
- III. La "Naissance d'une ville" : inauguration de l'Agora (19 mars 1975)

Je profite de l'occasion pour signaler un excellent ouvrage, très fouillé et précieux pour ceux qui voudraient approfondir l'histoire et la conception de la ville et de ses quartiers : "Les Densités de la Ville Nouvelle d'Evry", par Vincent FOUCHIER, éditions Economica, 2000 .

Je souhaite que les DOCUMENTS MÉMOIRE contribuent à une meilleure connaissance de la ville (du pourquoi et du comment) par ses habitants, afin qu'ils se l'approprient vraiment, en aiguisant leur sens critique - cela veut dire qu'ils sachent aussi bien apprécier les intentions de départ et les réussites dans la réalisation, que diagnostiquer les erreurs dans la conception et (ou) la mise en oeuvre. Tirer les leçons de l'histoire, telle est, pour moi, la finalité profonde - cela requiert de la recherche, de la réflexion, de la confrontation entre divers points de vue, ... et de la persévérance.

Yves DAMOISEAU, président de MVN

I. LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION PARISIENNE

I.1 PRÉSENTATION PUBLIQUE DU SCHÉMA DIRECTEUR (22 JUIN 1965)

Extraits du Figaro du 23 juin 1965 :

- déclaration de Georges POMPIDOU, premier ministre
- schéma simplifié ("deux axes d'urbanisation parallèles")
- le sud-est et la vallée de la Seine en amont de Paris (schéma et texte)
- schémas sur les réseaux de transports (autoroutes, RER)

I.2 DISCUSSIONS AUTOUR DE LA MISE EN OEUVRE

Extraits d'articles :

- le Monde du 9 mars 1966 : réactions et avis sur le Schéma directeur
- le Figaro des 10-11 mai 1969 : simple révision ou remise en cause du Schéma directeur? interview de Maurice DOUBLET, préfet de région (extraits)
- le Figaro des 20-21 décembre 1969 : "Tout urbanisme cohérent est incompatible avec le point de vue du ministre" (présentation du rapport de Michel BOSCHER au conseil d'administration du District)
- le Monde du 13 mai 1970 : entretien avec Maurice DOUBLET (extraits)
- propos ministériels sur les villes nouvelles et le Schéma directeur (Jacques CHABAN-DELMAS, premier ministre, Albin CHALANDON) ; les craintes du conseil général des Hauts de Seine, présidé par un secrétaire d'Etat auprès du premier ministre (le Figaro et le Monde, 1970 / 1971)

I.1 PRÉSENTATION PUBLIQUE DU SCHÉMA DIRECTEUR (22 JUIN 1965)

Extraits du Figaro du 23 juin 1965 :

- déclaration de Georges POMPIDOU, premier ministre
- schéma simplifié ("deux axes d'urbanisation parallèles")
- le sud-est et la vallée de la Seine en amont de Paris (schéma et texte)
- schémas sur les réseaux de transports (autoroutes, RER)

M. POMPIDOU : Il faut concevoir la capitale à l'échelle européenne

M. Pompidou avait tenu à assister à la présentation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne. Devant les membres du conseil d'administration du District, présidé par M. Michel Caldagues, il a notamment déclaré :

ON a bien à tort tenté d'opposer Paris à la province et on s'est demandé bien à tort si l'appui donné par le premier ministre au délégué général de la région parisienne était en contradiction avec celui qu'il apporte au délégué à l'aménagement du territoire. Tout cela n'est que vestige de l'éternelle querelle entre Jacobins et Girondins. En réalité, nous avons choisi le juste milieu entre le fédéralisme girondin et la centralisation jacobine. Le fait de pratiquer une politique de décentralisation, de recréer une réalité régionale, de lutter contre la tendance d'une partie de la France à se dépeupler n'est nullement en contradiction avec la nécessité de prévoir la croissance de l'agglomération parisienne, de chercher à la canaliser et de veiller à ce que Paris puisse continuer à jouer son rôle de capitale politique, intellectuelle et économique de la France.

Ce rôle de Paris, nous devons d'ailleurs le voir à l'échelle européenne. Vu dans le cadre européen, Paris est la plus grande des cités de l'ouest. Elle est le contrepoids naturel des énormes agglomérations industrielles qui se développent le long du couloir rhéno-rhodanien. Elle équilibre l'ensemble au profit du Sud-Ouest européen, c'est-à-dire au profit de l'Ouest et du Sud-Ouest français.

Cela donne toute son importance à la séance d'aujourd'hui, où, pour la première fois, le conseil d'administration du district va être saisi non plus de plans d'aménagement partiels, mais d'un plan d'aménagement global. Il constitue un élément fondamental de la politique nationale d'aménagement du territoire.

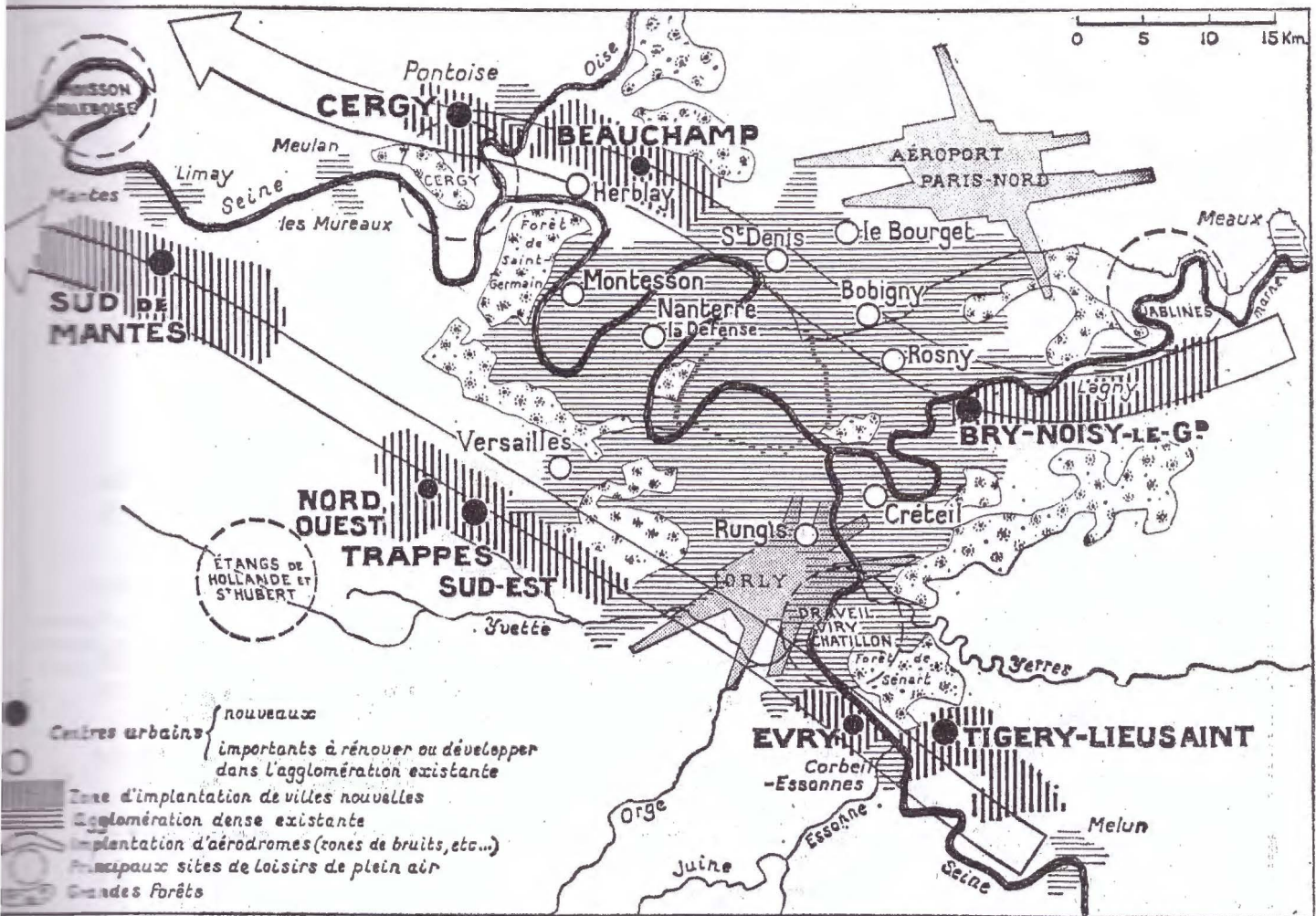
Si l'on me permet une comparaison, je dirai que livrée à elle-même l'agglomération parisienne se comporte comme un corps envahi par l'obésité. Notre propos est de lui imposer un régime qui développe harmonieusement tous les muscles, de sorte que chacun exerce pleinement les fonctions qui lui reviennent en recevant l'impulsion et les moyens. L'impulsion lui vient du système nerveux, c'est-à-dire du gouvernement et de l'organisation régionale ; les moyens, c'est le système circulatoire qui les lui apporte.

En soulignant le rôle de l'organisme régional, j'ai voulu souligner le rôle du district et de son conseil d'administration. Si, en effet, par la réforme récemment adoptée, nous avons créé cinq nouveaux départements, c'est pour rapprocher l'administration des administrés et c'est pour créer dans le système nerveux général des points de relais et de diffusion. Mais cela n'enlève rien, bien au contraire, au rôle des organes d'impulsion, dont le district est un des plus importants puisqu'il est à l'échelon le plus élevé où s'établit la collaboration entre l'autorité administrative et les représentants des populations.

Un aspect de votre rôle et le plus important peut-être, c'est de faire prendre conscience à la région parisienne tout entière de son unité. Trop souvent encore, l'agriculteur de Seine-et-Marne, l'ouvrier d'Aubervilliers, le commerçant ou l'industriel parisien, l'habitant des cités-dortoirs de Seine-et-Oise ont l'impression que leurs intérêts divergent. En réalité, les intérêts fondamentaux sont les mêmes. Les habitants de la région parisienne sont aussi dépendants les uns des autres que peuvent l'être les adhérents des phalanstères de Fourier dont les gilets se boutonnaient par derrière pour que chacun en s'habillant prit conscience d'une solidarité nécessaire.

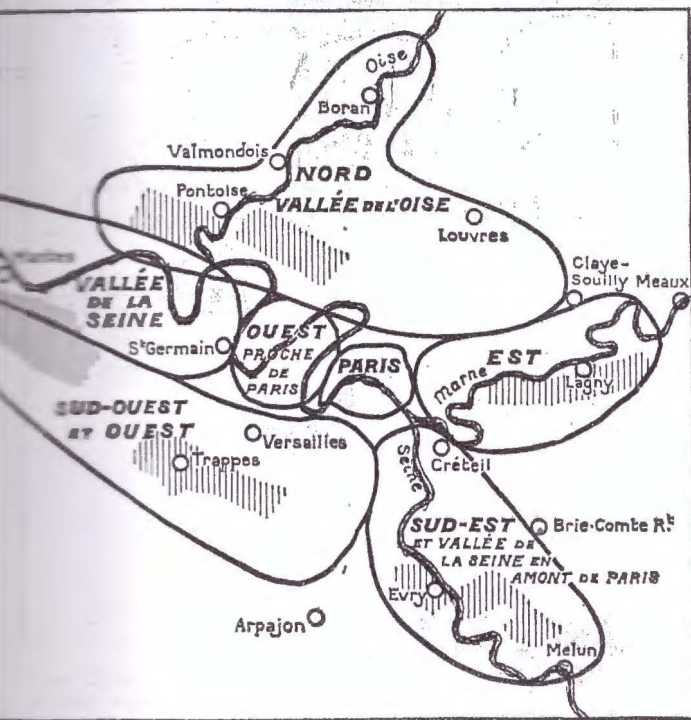
Si persiste au sein du nouveau conseil d'administration du district cet esprit de travail en commun pour la solution des problèmes qui intéressent tous les habitants de la région parisienne, alors on pourra dire que la vaste entreprise pour la rénovation et l'extension de notre grande métropole capitale est assurée du succès grâce à la coopération entre les autorités gouvernementales et administratives et les populations représentées par leurs élus.

DEUX AXES D'URBANISATION PARALLÈLES



L'axe régional Mantes-Melun se trouvera concrétisé par les cinq villes nouvelles : Mantes-Sud, les deux villes situées entre Plaisir et Palaiseau, Bry et Lieusaint. Le second, Meaux-Pontoise, est jalonné de trois nouvelles cités : Bry-Noisy-le-Grand, Beauchamp et Cergy. Le schéma directeur projette ainsi vers Rouen et la mer par le Val-de-Seine les directions dans lesquelles Paris, s'il le faut, pourra avancer.

LES ZONES DÉCRITES



LE SUD-EST ET LA VALLÉE DE LA SEINE EN AMONT DE PARIS

ENTRE l'autoroute du Sud et la Marne de part et d'autre de la Seine sont groupés environ 980.000 habitants.

Deux centres complémentaires de l'agglomération actuelle à la périphérie de Paris sont prévus à Créteil, préfecture du Val-de-Marne et Bonneuil.

Une vaste zone industrielle se développera dans la partie sud entre Valenton et Bonneuil et les 200 ou 300 hectares actuellement libres entre Créteil et les voies ferrées du Sud-Est seront réservés pour un équipement régional (espace vert, terrains de jeux, expositions...)

Plus au sud, l'agglomération s'organisera autour de l'ensemble aéroport d'Orly — marché d'intérêt national de Rungis.

Deux villes nouvelles seront situées de part et d'autre de la Seine. L'une entre Corbeil, Ris-Orangis et l'autoroute du Sud, l'autre en face de Corbeil entre la forêt de Sénart, les bois du

Rougeau et l'autoroute du Sud-Est.

La ville nouvelle sur la rive gauche pourra accueillir à terme une population de l'ordre de 120.000 habitants, la préfecture de l'Essonne a déjà été localisée en son centre sur Evry.

La ville rive droite pourra atteindre dans 35 ans 400.000 habitants, elle aura son centre principal dans le secteur de Tigery, en bordure sud de la forêt de Sénart.

Avec Melun, Corbeil, Ris-Orangis cette vaste agglomération pourra approcher le million d'habitants.

Les bords de Seine devront être aménagés en espaces de loisirs et de promenade et la forêt de Sénart et le bois du Rougeau protégés.

Les réseaux de transports prévus par le Schéma directeur

Commentaires sur les schémas ci-contre (décembre 2000)

Que sont devenus les projets conçus il y a 35 ans? On se concentrera sur les voies desservant Evry et sa région.

A) "900 kilomètres d'autoroute"

- le boulevard périphérique et la R.B. (rocade de banlieue, devenue l'A86) sont aujourd'hui réalisés ; l'A86 dessert les "centres restructurateurs" de banlieue (Créteil, Bobigny, Rosny, St Denis, Versailles)

- l'ARISO, rocade prévue quelques km plus loin et ne desservant aucun centre restructurateur ou centre nouveau (ville nouvelle) a été finalement abandonnée

- la Francilienne, rocade desservant les villes nouvelles, n'était pas prévue en 1965 ; elle est aujourd'hui réalisée, sauf dans sa partie ouest (liaison Cergy - St Quentin) ; Evry a été largement bénéficiaire de cette rocade

- certains bouts de radiales, situés en proche couronne entre Paris et la R.B. (A86), ont été abandonnés (A10, A5 pour le sud)

- la voie C6, qui devait soulager la RN20 en Essonne, n'est toujours pas réalisée et suscite toujours de fortes controverses

Les réalisations routières effectives ne sont-elles pas plus conformes à l'esprit du Schéma directeur¹ que le contenu thématique de ce dernier?

B) "260 km de réseau express"

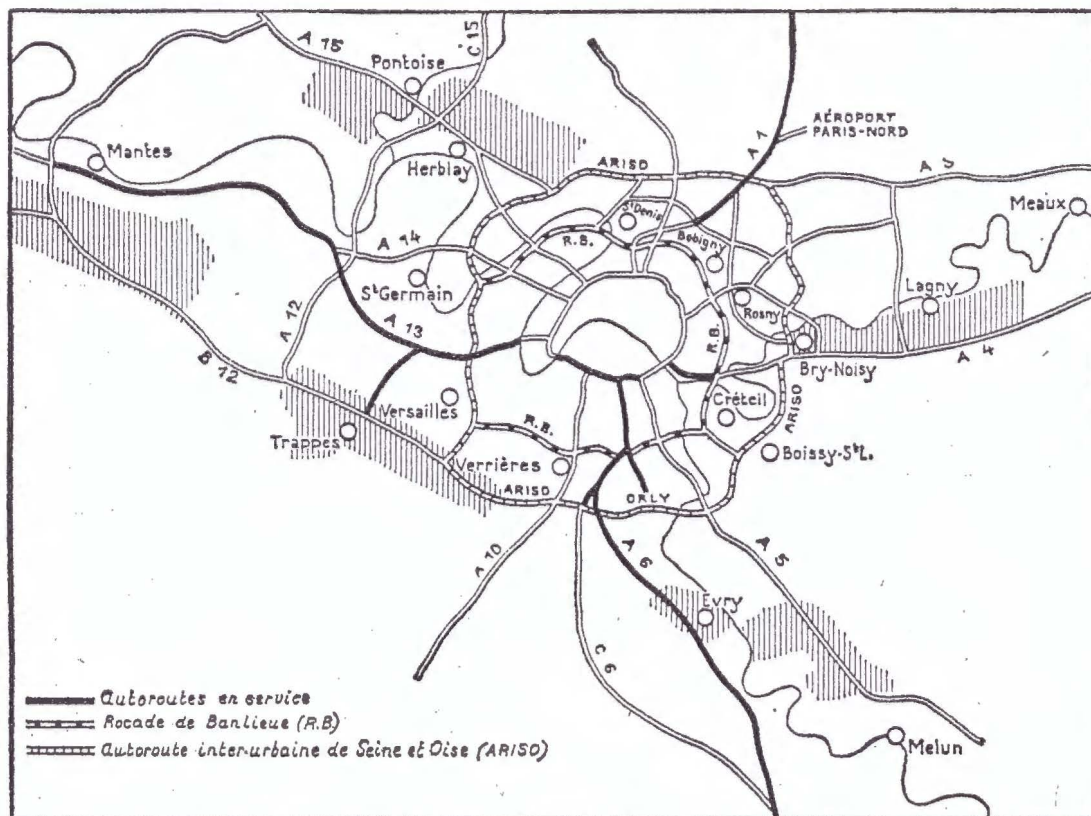
- les lignes nord sud n'ont pas été réalisées conformément aux projets initiaux
- en effet, Evry devait être reliée directement aux deux aéroports (Orly et Roissy), mais le tronçon Austerlitz - Rungis - Orly - Savigny a été abandonné (pour des raisons de coût et de difficultés techniques) ; il est aujourd'hui remplacé par le projet de tramway Villejuif - Orly - Juvisy, mais qui ne desservira pas directement Evry (correspondance RER - tram à Juvisy)

- à l'est d'Evry, Tigery Lieusaint était le terminus de cette ligne RER nord sud
- la rocade ferrée du sud parisien devait desservir le plateau de Saclay, au lieu de Versailles (la ville nouvelle de Trappes étant devenue St Quentin en Yvelines) ; on notera que Massy n'est pas mentionnée sur le schéma, ainsi que l'actuelle ligne B du RER dans sa partie sud.

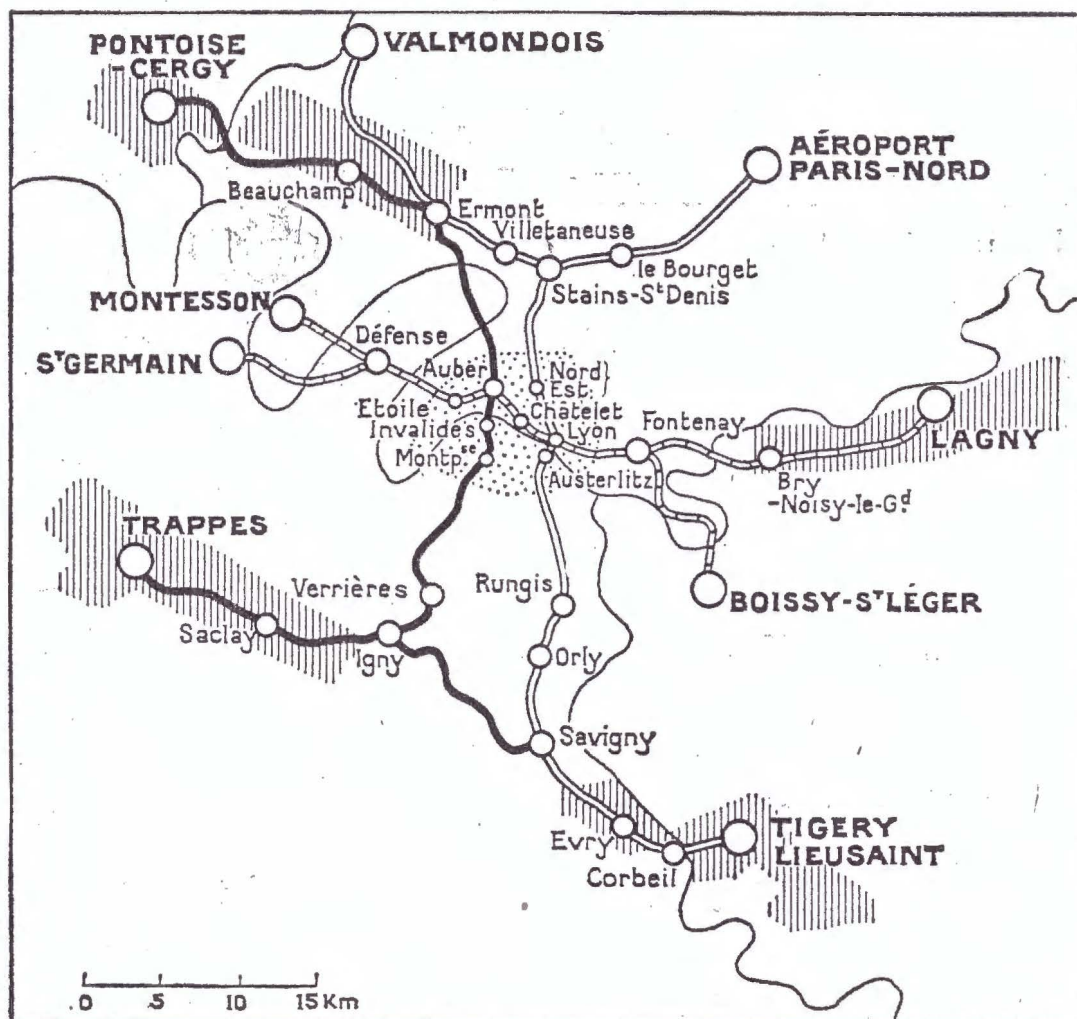
Le développement d'Evry aurait probablement été facilité par une liaison directe avec Orly, Rungis et Roissy. Toutefois, la ville nouvelle bénéficie aujourd'hui d'un accès direct au cœur de Paris (Châtelet) qui n'était pas prévu il y a 35 ans.

¹ extensions urbaines situées au-delà de la zone urbanisée et s'appuyant sur les villes nouvelles, axes majeurs évitant Paris

900 KILOMÈTRES D'AUTOROUTE



260 KILOMÈTRES DE RÉSEAU EXPRESS



* Une "ligne Est-Ouest" en construction, deux lignes Nord-Sud reliées par des transversales, le réseau express régional, souterrain dans Paris, en surface ou en tranchée à l'extérieur, desservira les nouveaux centres urbains. (Dans toutes les cartes, en gris é, les zones d'influence des villes nouvelles.)

I.2 DISCUSSIONS AUTOUR DE LA MISE EN OEUVRE

Extraits d'articles :

- le Monde du 9 mars 1966 : réactions et avis sur le Schéma directeur
- le Figaro des 10-11 mai 1969 : simple révision ou remise en cause du Schéma directeur? interview de Maurice DOUBLET, préfet de région (extraits)
- le Figaro des 20-21 décembre 1969 : "Tout urbanisme cohérent est incompatible avec le point de vue du ministre" (présentation du rapport de Michel BOSCHER au conseil d'administration du District)
- le Monde du 13 mai 1970 : entretien avec Maurice DOUBLET (extraits)
- propos ministériels sur les villes nouvelles et le Schéma directeur (Jacques CHABAN-DELMAS, premier ministre, Albin CHALANDON) ; les craintes du conseil général des Hauts de Seine, présidé par un secrétaire État auprès du premier ministre (le Figaro et le Monde, 1970 / 1971)

Le conseil d'administration du District se prononcera à la fin du mois

Carte de l'agglomération de Paris-Nord-Ouest, montrant les zones d'implantation de nouvelles villes, les centres urbains importants à réhabiliter ou développer, et les zones couvertes par l'agglomération existante. La carte inclut des légendes, une échelle de 10 km, et des noms de lieux tels que Cergy-Pontoise, Beauchamp, St Denis, Aubergny, Noisy-le Grand, Bry-sur-Marne, Tigery, Lieusaint, Melun, Evry, Ussy, Brunoy, Rungis, Verannes, Nord-Ouest de Trappes, Sud-Est de Trappes, Mantes, et l'Aéroport Paris-Nord. Des axes majeurs comme la Seine, l'Oise, et la Marne sont également indiqués.

Mai 1969 : après le remplacement de Paul DELOUVRIER à la tête du District, assiste-t-on à une remise en cause du Schéma directeur?

Le nouveau préfet de région assure que non (voir ci-dessous), mais les observateurs se posent toutefois la question (voir ci-contre le commentaire de Christian LAMBERT dans le Figaro des 10-11 mai 1969) - certains hommes politiques aussi (Michel BOSCHER), même s'ils sont du même bord que le ministre de l'Équipement (voir plus loin : "Tout urbanisme cohérent est incompatible avec le point de vue du ministre").

Il y a-t-il des divergences d'appréciation au sein même du gouvernement (entre le premier ministre Jacques CHABAN DELMAS, le ministre de l'Équipement Albin CHALANDON, et Jacques BAUMEL, secrétaire d'État mais aussi président du conseil général des Hauts de Seine)?

● **QUESTION :** Doit-on parler de révision ou de remise en cause du schéma directeur ? Les modifications proposées aujourd'hui ne supposent-elles pas, en définitive, un bouleversement profond du schéma dans ses principes mêmes ?

● **REPONSE :** Je vous répondrai très nettement, et par la négative. Il n'y a pas de remise en cause du schéma directeur, ni dans ses principes, ni dans ses orientations fondamentales. C'est pourquoi je souhaiterais que l'on parlât plutôt de « modifications » ou de « retouches », pour bien montrer le caractère limité des aménagements qui sont prévus et qui, vous allez le voir, ne remettent pas en question l'essentiel.

Sur quoi reposait en effet le schéma directeur ? Sur une prise en compte réaliste de l'évolution démographique et économique de la région parisienne ; sur le désir de substituer au développement radio-centrique en tache d'huile un urbanisme conscient et volontaire ; sur la maîtrise du développement urbain orienté autour d'axes préférentiels sur lesquels se concentraient les équipements publics ; enfin, sur des points forts, des pôles urbains nouveaux. Rien de tout cela n'est remis en cause. Et bien plus, ce sont des idées

analogues qui sont retenues maintenant en matière d'aménagement du territoire, par exemple, dans le Livre Blanc relatif au Bassin parisien.

● **Pourquoi alors modifier le schéma directeur ?**

● C'est principalement pour tirer parti de l'expérience des premières années, pour tenir compte de certaines difficultés qui avaient pu apparaître quant à leur insertion dans l'environnement. De même en matière de transports, nous avons cherché à tirer le parti maximum des capacités résiduelles des infrastructures existantes, afin de prévoir une réalisation par étapes des aménagements prévus pour les lier de façon plus étroite aux développements de l'urbanisation.

Il n'y a donc, vous le voyez, aucune remise en cause, mais des « retouches » qui sont, pour l'instant, soumises à la consultation du conseil d'administration du district, du comité consultatif économique et social, du conseil de Paris, des conseils

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne est-il simplement modifié ou bien est-il remis en cause ? Au lendemain de l'annonce de l'abandon de trois des huit villes nouvelles prévues au document rendu public en 1965, on est en droit de se le demander. Pour le savoir, nous avons interrogé le premier responsable du district, M. Maurice Doublet, récent successeur de l'auteur du schéma, M. Paul Delouvrier.

Le nouveau préfet de la région parisienne affirme qu'il ne s'agit que de « simples retouches ». A la lecture des réponses qu'il a bien voulu apporter à nos questions comme à celle du rapport qu'il vient de rendre public, le doute n'est pas permis. Les grandes orientations du schéma élaboré par son prédécesseur sont maintenues. Les perspectives de population et d'emploi sont conservées, de même les principaux axes d'urbanisation et le réseau de transport en commun revu par le premier préfet de région lui-même avant son départ. Même l'abandon de trois villes nouvelles n'est pas une réelle surprise. Dans son « testament » présenté à la presse le 21 janvier dernier, M. Delouvrier consacrait un chapitre à Tigery-Lieusaint, Noisy-le-Grand, Evry et Cergy-Pontoise, il annonçait déjà la réunion, en une seule, des deux villes nouvelles prévues à Trappes, il était plus discret sur les villes nouvelles de Beauchamp et de Mantes-Sud. On peut donc penser que l'essentiel des directives du schéma initial est conservé. D'autre part, beaucoup des modifications apportées aujourd'hui ont été réclamées, soit par le conseil d'administration du district, soit par le comité consultatif économique et social, soit encore par telle ou telle assemblée élue.

« L'esprit » du schéma directeur paraît, en revanche, plus compromis. Quelle confiance les habitants de la région parisienne feront au schéma s'il doit être revu et corrigé tous les quatre ans ? Des terrains réputés constructibles en 1965 ne le sont plus, tandis que d'autres le deviendront.

La rentabilité maximum des équipements actuels, idée chère à M. Chalandon, ne risque-t-elle pas, dans certains cas, de compromettre l'avenir ? Est-il vraiment raisonnable, par exemple, d'accroître l'urbanisation à proximité de l'autoroute du nord aux environs de Survilliers, sous prétexte que l'autoroute n'est pas aujourd'hui saturée ? Ne le sera-t-elle pas lorsque le Bourget sera devenu un « centre urbain » et l'aéroport de Roissy-en-France le pôle d'attraction numéro 1 de la région ?

Les modifications apportées au schéma, les plus difficiles à apprécier, mais en définitive les plus importantes sont l'extension des zones d'habitat disséminées un peu partout dans la région. Si l'on abandonne certains des points de fixation que constituaient les villes nouvelles sans pour autant que soit accrue la capacité de celles qui sont maintenues, ne risque-t-on pas — les perspectives démographiques, donc de logement, étant conservées — de rendre plus difficile la maîtrise de l'urbanisation en tache d'huile que le schéma avait précisément pour premier objectif d'enrayer.

Christian Lambert.

Ci-contre, le Figaro des 21-22 décembre 1969

Tout urbanisme cohérent est incompatible avec le point de vue du ministre

(Rapport de M. BOSCHER)

LES «révoltés» de la Région parisienne ont désormais un porte-parole, M. Boscher, député maire d'Evry. Leur position est clairement exprimée dans le rapport que celui-ci vient de soumettre au conseil d'administration du district.

Ce ne sont pas en définitive les modifications apportées au schéma directeur qui les choquent et qui ont provoqué leur hostilité. Ces modifications ne sont qu'une somme de «réserves de détail» telles qu'elles apparaissent dans le rapport du préfet de région, M. Maurice Doublet.

Alors pourquoi cette révolte ? « Pour marquer notre désapprobation pour certains aspects d'une politique qui sont aux antipodes des conceptions que nous avons défendues depuis 1966. »

Cette défiance M. Boscher et ses amis l'ont acquise d'abord à

l'analyse de la politique du ministre de l'Équipement, M. Chalandon à travers aussi les déclarations du ministre chargé de l'Aménagement du territoire, M. Bettencourt.

Première querelle avec la délégation à l'Aménagement du territoire (DATAR) à propos de la démographie.

« En vertu de quoi, déclare M. Boscher, peut-on prétendre savoir sans marge d'erreur possible, quel sera réellement le chiffre de la population de la Région parisienne en 1985 et plus encore en l'an 2000 ? Chacun s'accorde à considérer comme réaliste l'hypothèse de 14 millions d'habitants à la fin du siècle et à prendre acte de sa cohérence avec les résultats du recensement de 1968.

Seule la DATAR conteste et en tire des conséquences que le ministre chargé de l'Aménagement du territoire reprend à son compte. »

Une dizaine de milliers de Français ont disparu

Le 7 novembre à l'Assemblée nationale M. Bettencourt déclarait en effet : « Le fait fondamental est que la croissance démographique de la région parisienne s'est relativement ralentie. Le dernier recensement dénombre en effet 400.000 habitants de moins que prévu en 1968... Il convient, de ce fait, de modérer les perspectives de population aux horizons 1985 et 2000 (...) la fourchette démographique indiquée que cette région, pour la préparation du VI^e Plan, a été ramenée de 11.900.000-12.000.000 à 11.100.000-11.900.000. »

M. Bettencourt en tirait cette conclusion : « Il faut reconsidérer les programmes dans huit villes nouvelles prévues au schéma directeur, en cherchant à réduire leur nombre ». Elle lui vaut cette réplique de M. Boscher : « Lorsqu'on sait que dans la meilleure hypothèse les huit villes nouvelles n'auraient absorbé qu'un quart environ de l'excédent de population de la région parisienne au cours des trente prochaines années, on est fondé à se demander par quel raisonnement bizarre la sous-estimation plus ou moins hasardeuse de quelque 400.000 habitants est de nature à justifier la suppression de quatre villes nouvelles sur huit. »

Toujours à propos de la démographie, M. Boscher fait état de la « sous-évaluation volontaire » de la délégation à l'Aménagement du territoire du solde migratoire province-Paris. « Même en torturant les chiffres, dit-il, il n'est pas possible de faire

croire que ce solde est passé de 71.000 habitants par an entre 1954 et 1962 à 11.000 habitants entre 1962 et 1968 ; au mieux, il manque annuellement une dizaine de milliers de Français qui auraient — à en croire les calculs des responsables de la DATAR — purement et simplement disparu. »

Villes nouvelles ou villes dortoirs

Deuxième querelle avec la délégation à l'Aménagement du territoire : les activités.

Le 14 novembre, M. Bettencourt déclarait : « Le desserrement des activités ne doit pas s'effectuer dans la région parisienne mais le bassin et en particulier ses « pointes d'appui » doivent donner une alternative valable à la croissance des entreprises pour lesquelles la proximité de Paris reste indispensable. »

Ces déclarations, le député maire d'Evry les rejette aussi :

« Inutile de souligner, dit-il, combien elles sont inquiétantes et contraires aux objectifs du schéma directeur : appliquées strictement elles aboutiraient à la création de villes dortoirs et non de villes nouvelles, à l'ac-

croissement des migrations quotidiennes et au sous-emploi... »

Cette offensive dirigée contre les objectifs du schéma directeur au nom de la décentralisation se double d'une offensive contre les partis d'aménagement menée, au nom de l'efficacité économique par le ministre de l'Équipement.

M. Boscher conteste alors la politique de M. Chalandon. Reprenant l'expression du ministre, cette « politique de conjonction », dit-il, répond à une « conception économique ». « Ce n'est pas une philosophie de l'urbanisme, déclarait le 14 novembre à l'Assemblée nationale le ministre de l'Équipement, et elle n'exclut en rien une politique de l'urbanisme. »

Le député maire d'Evry commente ainsi cette déclaration. « Je suis malheureusement moins sûr que cette conception purement économique, basée sur les lois du marché, et l'urbanisme qui est par définition planification, puissent faire bon ménage. »

M. Chalandon base sa conception sur ce qu'il appelle la libération des sols, l'augmentation des densités de construction et la suppression des périmètres d'agglomération. A l'Assemblée nationale encore ; il explicitait ainsi sa pensée : « Se trouve alors posé le problème de l'intégration de cette politique foncière dans une politique d'urbanisme, c'est-à-dire dans un urbanisme voulu. J'emploie à dessein le mot puisqu'on m'accuse parfois d'être partisan de laisser faire n'importe quoi n'importe où. »

Le cas de l'autoroute A 10

M. Boscher voit une autre limite à la coexistence de l'économie et de l'urbanisme, ce sont les exigences des entreprises privées auxquelles M. Chalandon envisage de confier la construction des autoroutes. Le groupe financier qui se verra très probablement confier la construction de l'autoroute A-10 Paris-Poitiers proposerait en effet pour éviter toute aide de l'État « que, plusieurs dizaines de milliers de logements soient construits le long de l'autoroute. Une contribution serait prélevée par logement construit, ce qui fournirait au groupe concessionnaire une partie de son financement. »

Malgré un démenti du ministère de l'Équipement affirmant qu'il n'y avait « aucun lien de cause à effet entre la construction d'autoroutes et l'urbanisation », M. Boscher demeure sceptique.

« Le concours international de la Maison individuelle, ajoute-t-il, est peut-être la meilleure illustration de cette politique nouvelle : chaque candidat est prié de soumettre, lors de son dépôt de dossier une proposition d'implantation de quelques milliers de logements, en un lieu de son choix. Il lui est indiqué dans le règlement du concours qu'il obtiendra, si sa candidature est retenue, toutes dérogations utiles et qu'il n'a pas à se soucier si des équipements publics, en quantité et en qualité suffisantes, existent aux alentours. »

« Comment concilier effectivement, ajoute-t-il, l'exigence de terrains abondants avec l'orientation nécessaire de l'urbanisation ? C'est une question de bon sens. Il faut naturellement, poser le principe que les schémas directeurs sont des nécessités absolues et contraignantes... Il ajoute que ces schémas doivent être établis de « façon réaliste », cohérents avec les infrastructures, les moyens financiers à mettre en œuvre et la demande en terrains. Les schémas doivent aussi prévoir comme surfaces constructibles « quatre fois, cinq fois, voire plus » de terrains que le marché ne peut absorber de manière à faire jouer la concurrence et donc à faire baisser le prix des sols.

M. Boscher se livre à un petit calcul : « sachant que le besoin en sols, calculé sur la base de 50 logements à l'hectare, dans la région parisienne, est annuellement de 2.400 hectares, pour 120.000 logements, il conviendrait, si l'on suit les raisonnements du ministre, de mettre sur le marché annuellement de 96 à 120 km² de terrains constructibles, soit la surface de Paris intra-muros. Autrement dit en 10 ans, c'est 1.200 km² qui devraient ainsi être offerts à la construction soit la totalité de l'agglomération parisienne. »

« Ce calcul élémentaire, ajoute-t-il en commentaire, prouve à l'évidence l'incompatibilité fondamentale entre le point de vue ministériel et tout urbanisme cohérent en région parisienne ! »

Le résultat de tout cela ?

Les promoteurs s'agglomèrent autour des villes nouvelles dont ils proposeront des équipements sans bourse délier...

Il ne se passe pas de semaine qu'un maire rural n'apprenne qu'un promoteur est ainsi en train de projeter de grandes choses sur le territoire de sa petite commune. M. Boscher cite alors quelques exemples : 5.000 logements projetés par la S.A.C.I. à Saint-Vrain (Essonne) commune rurale située à l'écart de toute grande voie de communication. 1.100 logements projetés par la société F. Bouygues à Baillet-en-France (426 habitants) sur 66 hectares dont 47 boisés. 3.600 logements à Gif-sur-Yvette et à Gometz (Essonne) 1.500 logements à Cesson (Seine-et-Marne).

C'est au terme de cette analyse que le député maire d'Evry conclut : « Une telle politique, que nous voulons espérer conjoncturelle pose à tous de graves problèmes. Elle met effectivement en cause l'avenir de la Région parisienne et l'existence d'un schéma directeur. »

< Il faut assurer le succès des villes nouvelles >

déclare M. Chaban-Delmas

Critique du développement urbain anarchique qui éloigne l'habitat de l'emploi, éloge du schéma directeur de la région parisienne qui repose sur la réussite des villes nouvelles, tels ont été les thèmes du discours prononcé, le mercredi 16 décembre, par le premier ministre qui visitait le nouveau Créteil (Val-de-Marne). Il s'était auparavant rendu en hélicoptère dans le quartier d'affaires de la Défense (Hauts-de-Seine), « une réussite remarquable », a-t-il souligné, et dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, où se dresse la préfecture du Val-d'Oise ouverte au public en juin dernier. « Il y règne une ambiance engageante où l'on se sent à l'aise », a-t-il dit.

« Quand on survole la région parisienne, a déclaré le premier ministre, on est effaré de voir à quel point l'anarchie. Car en réalité le développement des banlieues s'est fait dans l'anarchie la plus totale. Cette sorte de monstre où l'on voit mêlés entrepôts, écoles, habitations, usines, établissements malsains, est vraiment regrettable. Il faut réagir et c'est ce que nous faisons. »

« L'essentiel, selon M. Chaban-Delmas, est de rendre la vie vivable à tous ceux qui habitent dans la région parisienne, c'est-à-dire de donner à chacun un logement convenable, d'éviter aux Parisiens d'avoir à faire de trop longs trajets pour aller à leur travail, et de disposer près de chez soi des équipements, des services et des loisirs nécessaires. Il n'est pas tolérable que 20 % de nos concitoyens aient à faire plus de deux heures de trajet pour se rendre à leur travail. En nous attaquant aux causes, c'est-à-dire à l'éloignement et la dispersion des lieux d'emploi par rapport à l'habitat, et aux effets, c'est-à-dire aux transports, nous avons les meilleures chances d'obtenir des résultats. »

Après avoir parlé de sa visite dans le quartier de la Défense, le premier ministre a ajouté : « Il ne s'agit pas de retomber dans l'erreur qu'a été l'absence d'urbanisme volontaire, le seul vrai, et de laisser à nouveau se concentrer dans la région parisienne une proportion trop grande d'emplois. Il ne faut pas sortir des limites de l'épure du schéma directeur ni de celles recommandées par la politique d'aménagement du territoire. »

« En 1964 et 1965, deux décisions de portée historique ont été prises : la création des nouveaux départements et la publication du schéma directeur de la région parisienne (mis au point par M. Paul Delouvrier, alors préfet de région). De même qu'à Paris on continue à parler des décisions prises par le baron Haussmann, dans un siècle, a affirmé M. Chaban-Delmas, on se référera à ces deux décisions

comme ayant eu des conséquences au moins aussi grandes. Le schéma directeur, a-t-il ajouté, a pour but de décongestionner Paris et de créer une série de nouveaux pôles que sont notamment les cinq villes nouvelles de Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Evry, La Vallée-de-la-Marne et Melun-Sénart. Il faut assurer, a déclaré le premier ministre, le succès et le démarrage de ces villes nouvelles. C'est pourquoi le gouvernement a décidé d'accorder, dans le cadre du VI^e Plan, une priorité aux autoroutes et aux transports en commun qui leur sont nécessaires. »

M. Chalandon et le schéma directeur

Le plaidoyer de M. Chaban-Delmas en faveur des villes nouvelles était-il du goût de M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, qui l'accompagnait ? Toujours est-il que, la veille au Sénat, M. Chalandon s'était montré moins enthousiaste que le premier ministre à l'égard des cités nouvelles. Selon le ministre de l'équipement, la population de ces dernières devrait être limitée à « cent mille ou cent cinquante mille habitants au maximum ». Cette déclaration inattendue est contraire aux options du schéma directeur, qui prévoit une population de trois cent mille à quatre cent mille habitants par ville nouvelle.

L'expansion démographique et la « poussée urbaine » de la région parisienne sont, en effet, telle qu'il était apparu indispensable aux auteurs du schéma directeur de créer des cités importantes. Vouloir que des villes comme Tours, Orléans ou Reims accueillent le trop-plein de la capitale, comme l'a demandé devant le Sénat le ministre de

l'équipement et avant lui la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), était considéré comme peu réaliste. Jamais, disait-on, les pouvoirs publics ne parviendront à freiner, aussi nettement la croissance de la région parisienne. Les villes nouvelles d'assez grandes dimensions étaient alors apparues comme un moyen efficace de maîtriser un développement urbain inéluctable.

Or les urbanistes britanniques sont parvenus aux mêmes conclusions, puisqu'ils prévoient des villes nouvelles de plusieurs centaines de milliers d'habitants : beaucoup plus grandes, donc, que les premières villes nouvelles construites autour de Londres (moins de cent mille habitants).

Doit-on considérer les propos de M. Chalandon comme un nouveau coup d'éclat ou comme l'amorce d'une nouvelle politique qui remettrait en cause des principes sur lesquels est fondé jusqu'à maintenant l'aménagement de la région parisienne ?

— E. M.

Le Monde du 18 dec. 70

PRENONS LES MESURES NÉCESSAIRES pour éviter de faire des villes nouvelles des communes-dortoirs

affirme M. Chalandon à Melun

GRACE à la « pénétrante » nord de Melun inaugurée hier par M. Chalandon il faudra désormais deux fois moins de temps à midi et trois fois moins le soir à la sortie des usines et des bureaux pour traverser le chef-lieu du département de la Seine-et-Marne.

A l'occasion de cette inauguration, à laquelle assistaient le préfet de Seine-et-Marne, M. Rickard, le député de la première circonscription de Melun, M. Marc Jacquet, et de nombreuses personnalités, le ministre de l'Équipement a rappelé l'importance fondamentale des infrastructures :

« Les infrastructures, dit-il, constituent l'ossature de notre territoire et jouent un rôle irremplaçable pour orienter l'urbanisation ; les infrastructures, comme d'ailleurs tous les équipements collectifs, sont une condition nécessaire pour promouvoir l'urbanisation comme un fait politique et pour lui éviter d'être dominée par l'industrialisation. Les infrastructures sont de la même façon indispensables au développement industriel du pays ; et sont en même temps l'instrument du progrès social car si elles bénéficient directement aux entreprises, elles sont également bénéfiques pour tous ceux qui travaillent dans ces entreprises. »

Mais leur efficacité repose sur la valeur de la politique qui sera menée dans ce domaine. Or on constate dans notre pays un écart croissant entre le rythme de l'industrialisation et celui de la réalisation des infrastructures.

Faudra-t-il freiner le développement industriel ? On sait bien que ce n'est l'intérêt de personne. Alors il faut changer de rythme en matière d'équipement du pays, mobiliser toutes les énergies, publiques et privées, collectives et individuelles, qui permettront de réaliser les équipements néces-

Il a rappelé la nécessité d'assurer un développement équilibré de l'habitat et des emplois et estimé qu'il fallait avoir le courage de modifier le plan des villes nouvelles si cet équilibre risque d'être rompu : « Si nous risquons de faire, des villes nouvelles, de nouvelles communes-dortoirs, alors modifions le programme prévu pour l'habitat et, en tout cas, prenons au plan réglementaire les mesures qui éviteront ce risque en favorisant la création d'emplois dans les villes nouvelles. »

M. Chalandon a enfin fait une nouvelle fois des réserves sur la taille des villes nouvelles prévues dans la région parisienne en développant son idée de « polycentrisme ».

« Le polycentrisme, dit-il, cela veut dire des villes constituées par un ou plusieurs centres et ses quartiers périphériques, constituant chacun une agglomération à l'échelle humaine (de l'ordre de 150.000 habitants) séparés les uns des autres par des coupures vertes suffisamment importantes pour permettre à l'agglomération de respirer — et ce problème est indépendant de la population totale de la commune en tant qu'entité administrative. »

Le moyen, c'est de développer les villes petites et moyennes et de desservir celles qui sont trop grandes par la création de centres nouveaux. Et, chaque fois qu'on le peut, il faut profiter du centre existant dans lequel on trouve déjà la vie et l'animation. »

● Le conseil général des Hauts-de-Seine, présidé par M. Jacques Baumel, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, a rejeté par 24 voix (groupes de la majorité) et 14 abstentions (opposition de gauche) l'esquisse régionale du VI^e plan. Les élus des Hauts-de-Seine ont voulu marquer leur désapprobation des dispositions prévues dans l'esquisse du VI^e plan pour rééquilibrer la région parisienne vers l'Est. Le texte voté demande « que toutes mesures soient prises pour assurer le maintien et le développement des activités industrielles, et que ne soit pas freinée la croissance des activités de bureau » dans l'Ouest parisien.

28 nov. 70

Le FIGARO

du 18. II. 71

II. VILLE NOUVELLE D'EVRY : CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE

II.1 VISITE D'UN JOURNALISTE À LA MISSION D'ÉTUDE EN 1967

Extraits du Monde du 7 novembre 1967

II.2 LA CONCEPTION : SCHÉMA DES STRUCTURES

Extrait du cahier 15 de l'IAURP

II.3 LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (18 novembre 1971)

Extraits de la brochure commémorant le passage à Evry du président de la République Georges POMPIDOU

II.1 VISITE D'UN JOURNALISTE À LA MISSION D'ÉTUDE EN 1967

Extraits du Monde du 7 novembre 1967

Installées dans des bâtiments provisoires, en rase campagne, la mission d'étude et d'aménagement de la ville nouvelle d'Evry est née (comme celle de Pontoise-Cergy) des obstacles administratifs et financiers (« le Monde » des 3, 4 et 5-6 novembre) rencontrés par M. Delouvrier. Faute d'avoir obtenu jusqu'à présent une solution globale pour l'ensemble des villes nouvelles du schéma directeur, le délégué général du District tourne la difficulté en limitant le champ du débat à deux cas concrets : la ville nouvelle d'Evry et la cité de Pontoise-Cergy.

On verra que, même en s'érigeant les problèmes, il est difficile de réunir toutes les conditions souhaitables. La méthode qui consiste à fractionner les difficultés a cependant du bon. Bien que d'installation récente, la mission d'Evry, par exemple, a déjà pu « dégrossir » un certain nombre de problèmes ; d'autres restent cependant à résoudre, et les responsables ont le sentiment que la rapidité des solutions conditionnera le succès de leur entreprise. Face à l'urgence, c'est une lutte contre la montre qu'ils ont engagée. Tout retard risque d'entraîner l'échec.

Responsable de la ville nouvelle d'Evry, M. Lalande ne se paie pas de mots. Visiblement, il lui paraît superflu de se laisser entraîner dans une description de la cité future avant d'avoir résolu deux problèmes : l'installation d'une zone d'activités, le financement du réseau d'assainissement et de la voirie.

« Le pire qui pourrait arriver, dit-il, c'est qu'on laisse construire des logements sans que les zones d'activités prévues soient en place ». Sans emplois, la ville nouvelle ne serait qu'une nouvelle cité-dortoir. Ce serait l'échec.

Encore faudrait-il, pour réaliser l'équilibre entre les logements et les emplois assouplir la réglementation trop restrictive qui paralyse le desserrement des entreprises industrielles à l'intérieur de la région parisienne. Il ne s'agit pas, selon M. Lalande, de remettre en cause la politique de décentralisation ni de priver la province des transferts d'activités qu'elle revendique légitimement. Il s'agit seulement de localiser judicieusement les entreprises dont la création ou l'extension est autorisée dans la région parisienne. Dans la mesure où ces créations et extensions portent sur 1 million de mètres carrés par an en moyenne, il y a de quoi faire vivre progressivement les zones d'emplois des villes nouvelles. C'est plus un problème de répartition qu'un problème de quantité.

IV. — Evry

Mais la construction d'une zone d'activité et d'une ville nouvelle commence nécessairement par la mise en place d'un réseau d'assainissement. Les usines en ont autant besoin que les logements. La présence de cette infrastructure primordiale attirerait tout naturellement les unes et les autres.

C'est d'autant plus probable, pour les environs d'Evry, que les réseaux existant sont presque saturés, au point qu'on se demande comment les logements projetés pourront être normalement desservis. Les terrains sur lesquels les promoteurs privés ont pris option sont à peu près dépourvus, non seulement d'équipements d'assainissement, mais aussi de voiries, de voies d'accès et de bien d'autres choses encore.

Il est connu que l'urbanisation se développe de préférence aux abords des équipements déjà en place, c'est pourquoi M. Lalande s'est d'abord attaqué au problème de l'assainissement et de la voirie. En construisant les premiers éléments d'une desserte routière, une puissante station d'épuration et les canalisations capables de

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS D'ÉVRY

La future préfecture de l'Essonne, qui doit être prochainement mise en chantier, sera le premier élément de la ville nouvelle qui comprendra, en outre, un centre civique, des commerces et services, des quartiers d'affaires, un centre culturel et de loisirs urbains, un centre universitaire (institut de technologie, écoles normales d'instituteurs notamment), ainsi qu'un centre hospitalier universitaire.

D'ici à 1985, les zones d'activités industrielles (700 hectares à installer) devraient accueillir 45 000 emplois, le cœur de la ville suscitant pour sa part la création de 18 000 emplois tertiaires.

Autour de la ville, des zones de loisirs de plein air sont prévues : — Parc nautique de Viry-Grigny, dont l'aménagement est déjà engagé, sur le plan communal, à Viry-Châtillon ;

— Mise en valeur des bords de Seine et de la basse vallée de l'Essonne ;

— Parc de Fleury-Mérogis (500 hectares à aménager).

drainer tout le secteur de la future ville, le responsable d'Evry sait bien qu'il ensemencera le terrain de la meilleure façon qui soit. Ces réseaux lui permettront, tout à la fois, de pratiquer un urbanisme cohérent sans découper, au contraire, le développement spontané de la construction à laquelle il offrira les infrastructures bien conçues qui lui manquent.

Le test financier

Mais la mission d'Evry ne dispose pas encore du moindre crédit pour entreprendre la construction de ces réseaux qu'il faut, bien entendu, créer de toutes pièces puisque les terrains retenus pour la ville nouvelle sont actuellement des champs de betteraves et de céréales. Selon une première évaluation, l'usine d'épuration et les 5 kilomètres de grandes canalisations coûteraient 100 millions de francs. Pour réaliser une première tranche de travaux (10 millions pour la station et 12,5 millions pour les ca-

ration. Pour la voirie, il est fait appel au syndicat intercommunal d'études et d'aménagement formé par les communes d'Evry, Ris-Orangis, Bondoufle et Courcouronnes.

Sur ces bases, la mission d'Evry a constitué un dossier financier et, en dépit de complications dont le détail serait fastidieux, les principes d'une méthode de financement commencent à se dégager. Le résultat le plus encourageant c'est d'avoir obtenu une combinaison des différents budgets ministériels susceptibles d'apporter leur contribution. C'est ainsi que les ministères de l'intérieur, de l'équipement, de l'économie et des finances sont d'accord pour verser à eux trois des subventions représentant 50 % d'une première tranche de travaux ; il s'agit de trouver l'autre moitié des crédits en faisant éventuellement appel au District sous réserve, bien entendu, de l'accord du conseil d'administration.

Dès lors, la mission d'Evry compte pouvoir engager, au début de l'année prochaine, 30 à 40 millions de travaux (dont 50 % subventionnés par l'Etat) représentant la voirie de desserte de la future préfecture et la liaison routière avec l'actuelle gare S.N.C.F. d'Evry, le démarrage de la station d'épuration et des réseaux de distribution de l'eau.

Si cette première étape du financement semble en bonne voie, elle donne cependant l'impression d'une improvisation qu'il faudrait confirmer, codifier et systématiser de façon à ce que la suite des opérations ne puisse pas être remise en cause régulièrement. Cette tâche réclamera de nombreuses mises au point qui ne seront pas toutes faciles. Elles peuvent traîner en longueur ou même compromettre le début des travaux puisqu'on en est encore au stade des accords de principe.

Ces incertitudes contrastent singulièrement, dans l'esprit des responsables, avec le sentiment aigu de la fuite inexorable des jours et du temps perdu qui fait dire à M. Lalande : « Il était urgent de s'y prendre dès hier. »

M. LALANDE

Né le 16 février 1915 à Saint-Quentin (Manche), M. André-Pierre Lalande, actuellement directeur de la mission d'étude et d'aménagement de la ville nouvelle d'Evry, est diplômé d'études supérieures de droit. Il commence sa carrière, en 1945, au ministère de la construction. En 1959 il est délégué général du ministre. Il entre comme conseiller technique au cabinet de M. Maziot, ministre de la construction en 1963, puis, en 1966, au cabinet de M. Nungesser, secrétaire d'Etat au logement.

M. Lalande a, d'autre part, occupé le poste de directeur des services de coordination des équipements de la région de Paris à la délégation générale au district (service du premier ministre).

Il est chevalier de la Légion d'honneur et officier du Mérite civil.

nalisations desservant notamment la préfecture et ses environs) il faudrait plus de 20 millions.

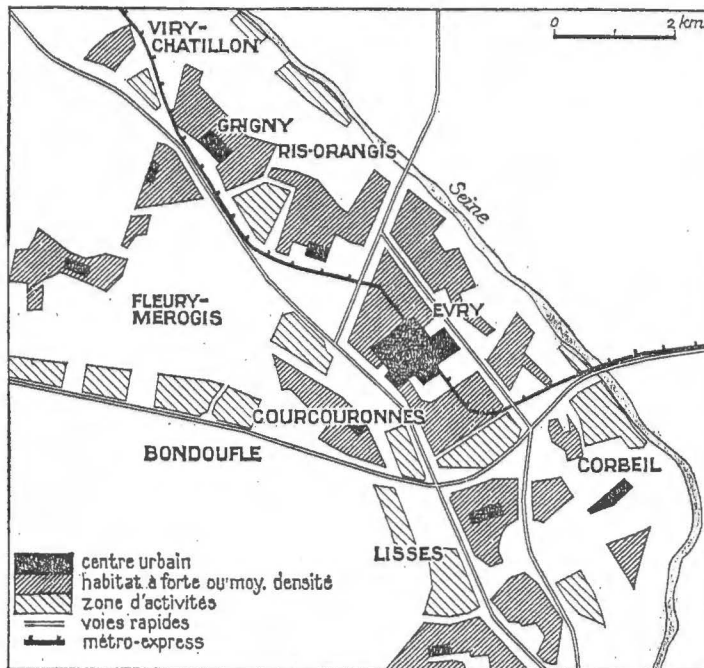
Le problème était, en l'occurrence, de trouver une collectivité ou un organisme habilité à demander les subventions correspondantes (en règle générale, 40 % du montant des travaux).

Le syndicat d'assainissement de Corbeil-Essonne a accepté de servir de support juridique en ce qui concerne la station d'épu-

Ris-Orangis explose

Dans cette étroite bande de 12 kilomètres de long sur 3 kilomètres de large comprise entre Viry-Châtillon et Corbeil et couvrant notamment les communes de Grigny, Ris-Orangis et Evry, vingt mille projets de logements, qui n'ont rien à voir avec la ville nouvelle, ont été recensés. Ris-Orangis explose : il n'y a plus sur le territoire de cette commune que 7 hectares libres ; tous le

reste est urbanisé. A Grigny, qui compte actuellement moins de deux mille habitants, trois mille sept cents H.L.M. à construire par l'Office de la Seine ont fait récemment l'objet d'une adjudication. De plus, un groupe privé envisage de lancer un programme de trois mille cinq cents à cinq mille logements. Entre Evry et Corbeil, à proximité de la cité administrative provisoire des



Tarterêts, doit débiter la construction de trois mille logements; on prête à la S.C.I.C. et à deux promoteurs privés l'intention de mettre en chantier environ dix mille logements dans le « cirque » de Corbeil; à ces projets notables, s'ajoute l'urbanisation diffuse qui grignote le terrain dans des conditions difficilement contrôlables. Sur la surface retenue pour le centre même de la nouvelle ville, l'atlas du Service

d'aménagement de la région parisienne (S.A.R.P.) fait figurer quatre mille à cinq mille logements en projet...

Il n'est pas question de s'opposer systématiquement aux constructions envisagées, mais il

est grand temps de réserver de l'espace pour les équipements collectifs dont auront besoin les habitants de toute cette zone. Celle-ci comptait en 1954 soixante-sept mille habitants; au début de l'année en cours, ils étaient cent cinquante mille, et les hypothèses démographiques prévoient trois cent dix mille âmes en 1975, quatre cent vingt mille en 1985 et quatre cent soixante-dix mille en l'an 2000.

C'est pour cette population que doivent être conçus les équipements du centre de la ville nouvelle.

Face à l'inéluctable urbanisation de la zone considérée, tout retard dans le démarrage de la

cité future compromet la réussite de celle-ci. C'est ainsi, que les programmes prévus de logements entraîneront nécessairement la création de commerces plus ou moins éparpillés dans les ensembles prêts à sortir de terre. Ce saupoudrage n'est que de décourager les entreprises commerciales susceptibles de s'implanter au cœur de la ville nouvelle pour y mettre en place un équipement commercial de haut niveau, capable de rivaliser avec Paris et de satisfaire la plupart des désirs d'une population environnante de quatre cent soixante-dix mille habitants.

Là non plus il ne s'agit pas pour la ville nouvelle de tirer la couverture à elle, mais d'éviter qu'une répartition hasardeuse des commerces compromette une concentration dont le pouvoir attractif dépendra directement de la qualité et de la diversité des boutiques et magasins.

L'urgence est en ce domaine évidente. Il faudrait réaliser une première tranche d'équipement commercial sans tarder. En un premier temps, ce centre de commerce serait entouré de parcs de stationnement en surface où les clients des environs pourraient laisser leur voitures. Puis, progressivement, les boutiques et magasins seraient intégrés à une rue, et les parcs de stationnement s'enfonceraient sous terre pour céder la place à de nouveaux commerces.

L'heure du lièvre

C'est là, au demeurant, que réside le problème d'urbanisme le plus difficile de la ville d'Evry. Celle-ci n'abritera que 100 000 personnes environ, mais elle doit être conçue de telle sorte que les 400 000 habitants de sa zone d'influence puissent accéder rapidement et commodément en son centre, sans gêner la population locale. La mission d'aménagement étudie cette question délicate.

Mais, indépendamment de ces études, les signes concrets qui

annoncent la ville nouvelle d'Evry sont encore très discrets : une affiche administrative achève de jaunir sur la porte de la mairie d'Evry; c'est l'appel d'offre pour la construction de la future préfecture de l'Essonne qui doit commencer bientôt. Mais, déjà, il a fallu rendre plus modeste le projet initial. L'ambitieuse tour qui devait équilibrer le bâtiment a été abandonnée. A elle seule, elle aurait coûté quelques millions de plus que l'enveloppe financière accordée par le ministère de l'intérieur pour l'ensemble de la préfecture...

L'autre indice annonciateur de la ville nouvelle, c'est le bâtiment provisoire aux stores de toile jaune, installé en rase campagne au bord de la petite route qui mène de la R.N. 7 à l'actuel village d'Evry. C'est là qu'est installée (sur un terrain qui ne lui appartient pas encore) la mission d'études et d'aménagement dirigée par M. Lalande. Pour l'heure, il s'occupe des achats fonciers. Les négociations se poursuivent en vue d'un accord avec l'unique propriétaire des terrains compris dans la première tranche. Il faudra sans doute une intervention du juge des expropriations. Les seuls travaux entrepris actuellement sont des prélèvements géologiques. Mais, M. Orsetti, préfet du département, a tenu à accélérer la mise en chantier, dès cet automne du plan d'eau autour duquel s'articuleront les bâtiments abritant les « trois pouvoirs ». Les 1 000 logements d'accompagnement de la cité administrative suivront, dès le début de l'année 1968.

Mais pour l'instant, la mission n'a même pas troublé les habitudes d'un lièvre qui, chaque soir, passe paisiblement sous les fenêtres de M. Lalande. « C'est une magnifique bête, vous le verrez vers 17 heures » m'avait dit le directeur de la mission... Ce soir-là le lièvre était en retard de près d'une heure. Est-ce un mauvais présage ?

II.2 LA CONCEPTION : SCHÉMA DES STRUCTURES

Extrait du cahier 15 de l'IAURP (1969)

Voir pages centrales (en couleurs)

Principales modifications apportées après l'adoption de ce schéma en 1969 :

- l'extension de l'urbanisation à Bondoufle
- l'abandon de l'urbanisation du Cirque de l'Essonne sur Corbeil, Lisses, Villabé (9500 logements prévus)
- la non réalisation des "centres de secteur" (Orangis, Cirque de l'Essonne, Ste Geneviève des Bois), qui devaient relayer le centre urbain principal
- la suppression de l'autoroute F6 entre Courcouronnes et Lisses, et son remplacement par la Francilienne le long de A6
- la non réalisation du RER (long terme) ; seule l'antenne SNCF ("RER provisoire" sur le schéma) a été réalisée

II.3 LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE (18 novembre 1971)

Extraits de la brochure commémorant le passage à Evry du président de la République Georges POMPIDOU

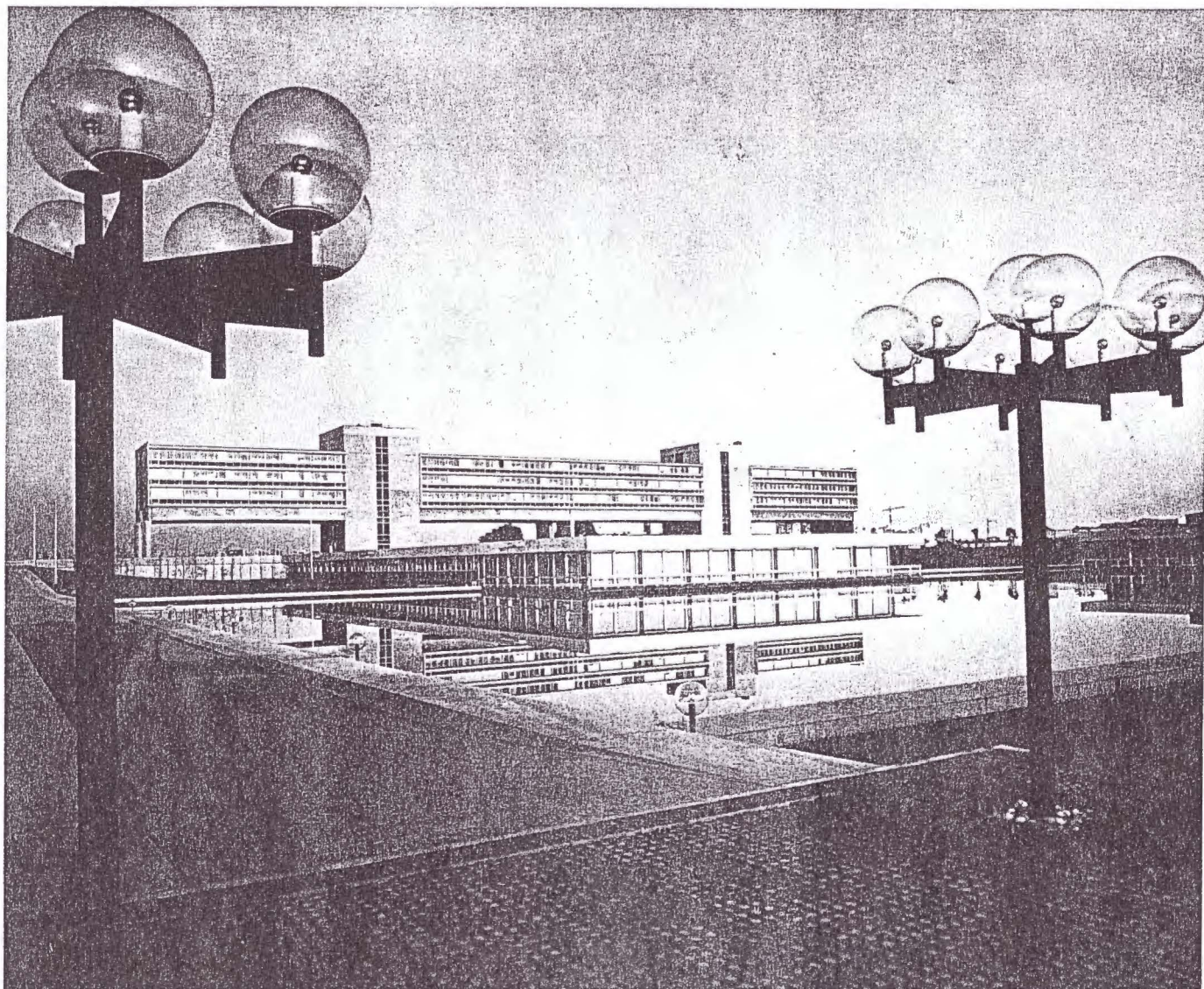
- couverture de la brochure (photo de la préfecture, entrée en service en juin 1971)
- introduction

Voir aussi la photo en couverture du présent DOCUMENT MÉMOIRE

VOYAGE EN RÉGION PARISIENNE DE
Monsieur Georges POMPIDOU

Président de la République

Jeudi 18 Novembre 1971



Visite à ÉVRY

INTRODUCTION

C'est dans le cadre de la célébration du X^e anniversaire de la création du District de la Région parisienne que M. Georges Pompidou, Président de la République, a fait, le 18 novembre 1971, un voyage officiel dans la Région parisienne.

Le programme de cette journée conduisait le Président de la République, d'abord à l'Hôtel de Noirmoutier où M. Doublet, Préfet de la Région parisienne, exposait les problèmes de la région, puis dans les préfectures de Bobigny et de Créteil où les deux Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne présentaient leurs départements respectifs au Chef de l'Etat. Après sa visite à Evry, M. Pompidou devait se rendre à Cergy-Pontoise, puis à Nanterre où les Préfets du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine exposaient au Président de la République les réalisations et les problèmes de leur département. La fin de cette journée devait être consacrée à l'inauguration de la section Défense-Auber du réseau express régional, avant la séance solennelle du Conseil d'administration du District, au cours de laquelle le Président de la République prononçait une allocution qui clôturait cette journée importante pour l'ensemble de la Région parisienne.

A Evry, le Président de la République fut accueilli par M. Léo Hamon, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, porte-parole du Gouvernement, M. Michel Aurillac, Préfet de l'Essonne, M. Pierre Prost, Président du Conseil Général, M. Michel Boscher, Député-Maire. Après la présentation des principales personnalités du département, M. Aurillac, dans une brève allocution, présenta l'Essonne au Chef de l'Etat, avant que soit projeté un montage audiovisuel retraçant la brève histoire de l'Essonne et exposant les principales réussites, les difficultés et les espoirs des pouvoirs publics de ce département.

Puis, sous la conduite de M. Michel Boscher, Président du Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle d'Evry, le Président de la République parcourut une exposition au cours de laquelle des maquettes de la ville nouvelle lui furent commentées.

Le Président tira ensuite brièvement les conclusions de son voyage en Essonne, avant de se rendre au bâtiment du Conseil Général, accompagné de M. Pierre Prost, Président de l'assemblée départementale, pour une visite de ses nouvelles installations.

Avant le départ en hélicoptère pour Cergy-Pontoise, eut lieu un déjeuner de travail régional, offert par M. Pompidou, à la résidence du Préfet de l'Essonne.

III. LA "NAISSANCE D'UNE VILLE" : INAUGURATION DE L'AGORA (19 MARS 1975)

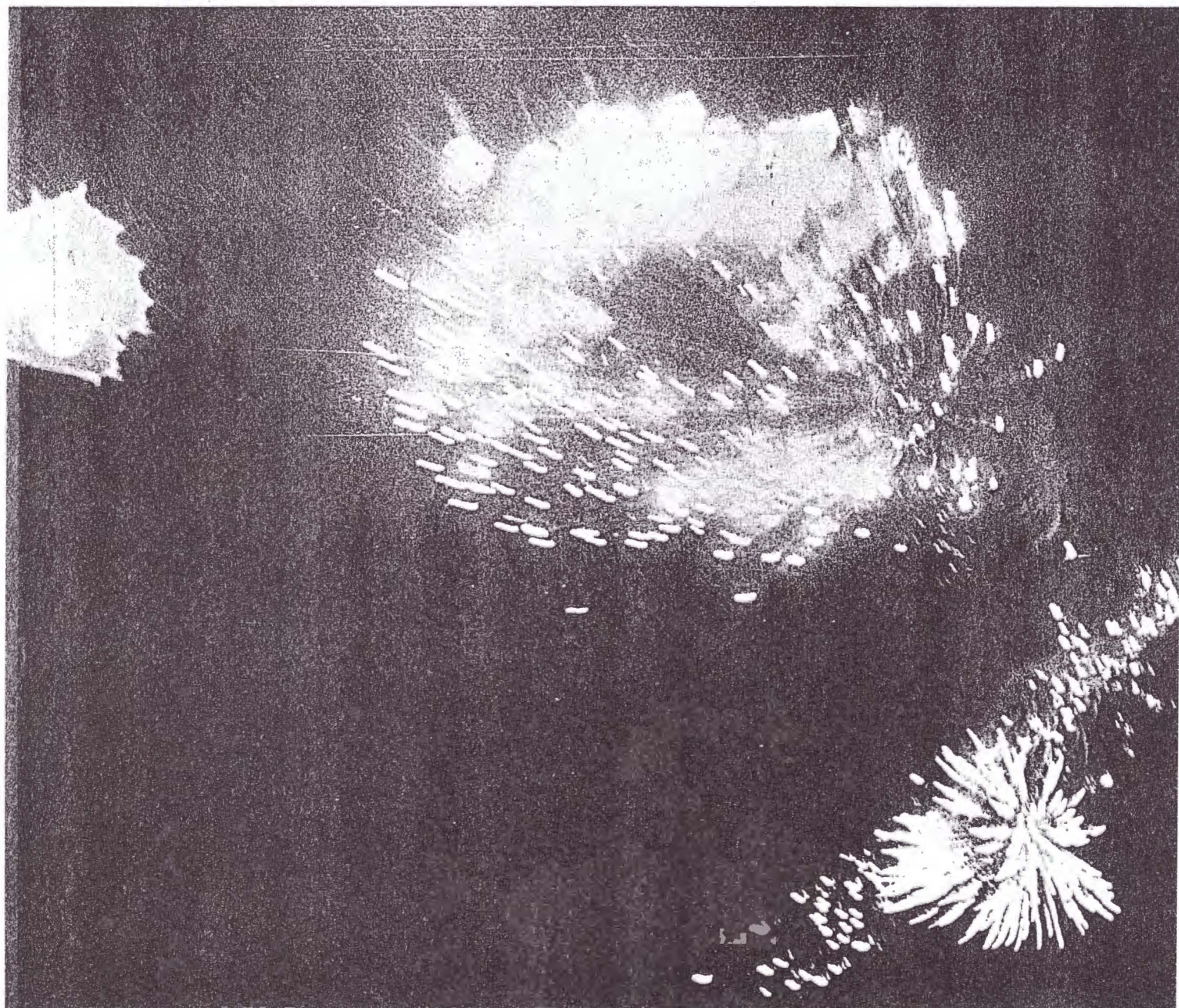
- Extraits du numéro spécial de la Nouvelle, mensuel d'information de la ville nouvelle : couverture et extraits des discours de Robert GALLEY, ministre de l'Équipement, et de Michel BOSCHER, député maire d'Evry
- enveloppe "Premier jour d'émission" à l'occasion de l'inauguration de l'Agora
- carton d'invitation "A l'occasion de la naissance de la Ville Nouvelle d'Evry,..."
(Jacques CHIRAC, premier ministre, empêché, sera en fait remplacé par Robert GALLEY)
- illustration voulant symboliser l'union des arts et du commerce dans l'Agora
- programmes des dix jours de festivités organisées pour l'ouverture de l'Agora et du centre commercial (19 mars - 28 mars 1975)

N^o
SPÉCIAL

la nouvelle

CE JOUR LA : 19 MARS 1975
UNE VILLE EST NEE

MENSUEL D'INFORMATION DE LA VILLE NOUVELLE — PRIX : 2,50 F.



UN NOUVEL URBANISME A L'ECHELLE HUMAINE

Vous avez souhaité retenir pour thème de cette journée et de celles qui vont suivre, celui de la « naissance d'une ville ». C'est en effet, un beau thème de réflexion et je serais tenté de dire, sans trop forcer les mots :

naissance d'une ville nouvelle mais aussi naissance d'une vie nouvelle.

Le Président de la République déclarait ici même : « que les villes nouvelles correspondent au besoin de créer, dans la région parisienne, des foyers d'animation, des centres d'emploi et de donner à ces villes la personnalité de véritables villes françaises ». Il nous rappelait aussi, combien il est important pour la société urbaine que nos villes existantes et futures gardent leur échelle humaine, leur caractère accueillant, la qualité de leur cadre de vie.

Que trouvera ici le nouvel habitant et sa famille ?

... Ils trouveront tout d'abord un certain

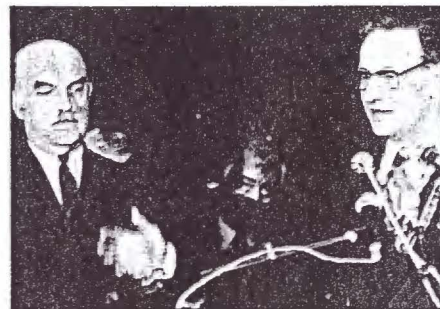
nombre de choses simples -fondamentales et difficiles à la fois- qui ne sont pas toujours pleinement perceptibles en l'état actuel des chantiers, et qui ont demandé à chaque instant une vue d'ensemble, une volonté, et une tenacité exceptionnelles :

Une ville conçue à partir de ses espaces publics, c'est-à-dire d'un réseau de rues, de places, de parcs et d'équipements publics, qui laissera la priorité aux piétons et aux pistes cyclables.

Des paysages et des espaces verts à l'échelle de la ville : 150 000 arbres ont été plantés dans la ville nouvelle.

Des quartiers qui regroupent des logements de toutes les catégories, collectifs et individuels, refusant ainsi systématiquement la ségrégation sociale ou la séparation des jeunes ménages et des personnes âgées. Tout près de l'Agora, vous avez pu voir un foyer de travailleurs migrants dont vous avez, j'en suis convaincu, apprécié l'originalité.

Un souci de la qualité architecturale et de l'urbanisme de détail qui a marqué la conception de chaque quartier. Un concours International a permis de retenir, pour Évry, les solutions les plus nouvelles et les plus



intéressantes. De jeunes architectes, de jeunes décorateurs ont contribué aussi à donner à la ville une variété très grande, aussi bien dans les espaces collectifs que dans l'intimité des logements.

Mais ils doivent trouver aussi ce que le cadre bâti ne peut apporter à lui seul et ce qui fait le véritable ferment de la cité ; ce sont des lieux de rencontre ouverts à tous, la possibilité de participer activement à la vie des équipements, d'engager librement des relations sociales nouvelles.

Là encore, la responsabilité des élus est très grande pour favoriser ce climat de confiance et de participation. Ici, plus qu'ailleurs, s'applique ce que disait récemment à Évry, le Chef de l'État : « Désormais, ce sont les élus départementaux, les élus locaux qui vont avoir la responsabilité de donner à ces villes nouvelles l'animation et l'impulsion qu'elles doivent avoir ».

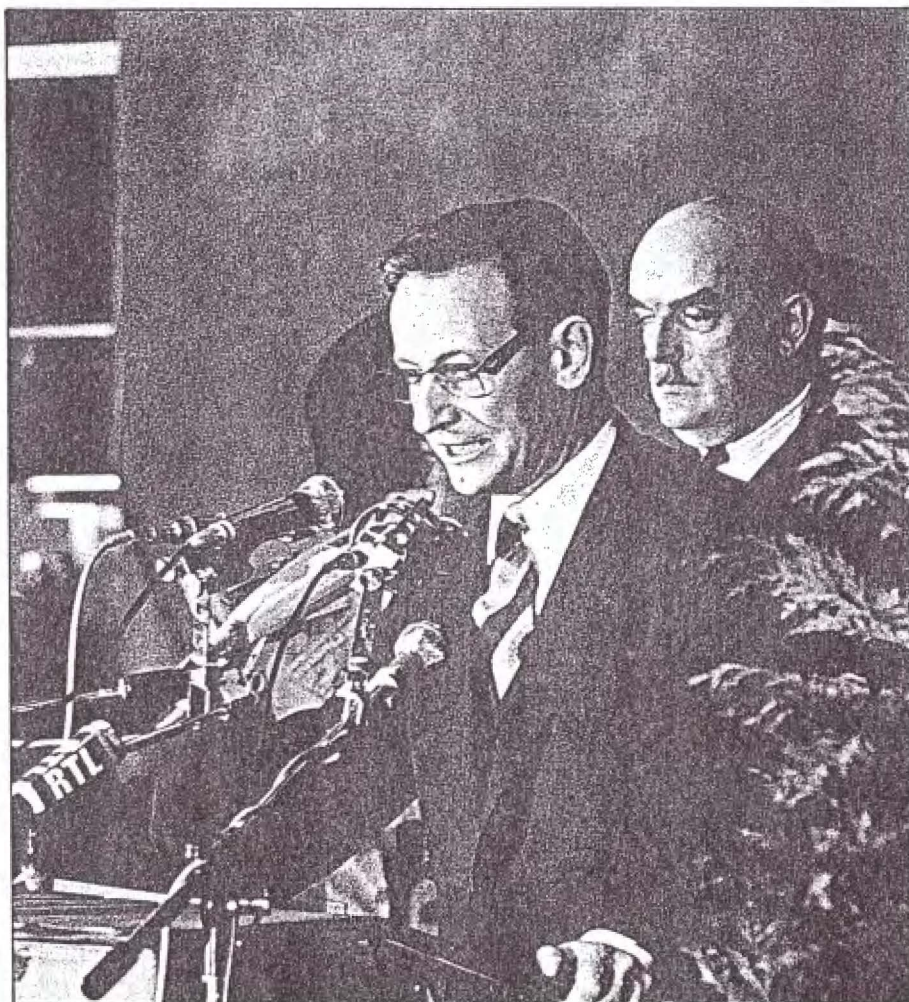
Ils ont déjà entrepris un effort systématique d'accueil, d'information et d'animation avec l'aide des associations locales, Évry-Accueil et Évry-Animation.

L'ouverture de l'Agora leur donnera, j'en suis sûr, une nouvelle dimension.

Ainsi, Évry pourra grandir en taille mais aussi en sagesse et en richesse collective et jouer rapidement son rôle de Chef-Lieu d'un département d'un million d'habitants.

Ainsi, la ville nouvelle aura prouvé, comme aime le dire M. Doublet, que, s'il n'est pas question de faire plus, il est possible de faire mieux. Mais cette conclusion d'avenir je ne peux que l'esquisser : c'est aux habitants de la région parisienne, aux habitants de l'Essonne, aux habitants d'Évry de lui donner sa réalité, de lui donner son sens.

Bonne chance pour la Ville Nouvelle d'Évry.



*Extraits du discours
d'inauguration de l'Agora d'Évry
par Monsieur Robert GALLEY,
Ministre de l'Équipement*

L'AGORA: UN LIEU D'EXPRESSION QUI NE PRIVILEGIERA AUCUNE TENDANCE

Après avoir remercié les différentes personnalités présentes, M. Michel BOSCHER a souligné l'importance des équipements intégrés de l'Agora pour le développement de la ville nouvelle d'Évry.

A cette occasion, il a notamment déclaré « Je voudrai que, aussi bien dans le domaine culturel, dans celui du théâtre, de la musique, de l'art en général, l'Agora d'Évry soit un lieu d'expression qui ne privilégiera aucune école, aucune chapelle, aucune tendance. Nul ne pourra s'approprier ces lieux publics pour en faire sa chose. Tout au contraire le public très divers qui s'y pressera, je l'espère, devra pouvoir se reconnaître, dans sa propre diversité, à travers les spectacles qui y seront donnés. Les théâtres, les salles d'exposition de l'Agora sont, en effet, destinés à donner aux publics qui les fréquenteront ce qu'ils ont envie d'entendre et de voir, ce qui n'exclut pas, bien entendu, qu'une part de recherche et de création puisse y trouver place. »

« Tout ceci, cette animation culturelle, sportive, socio-éducative suppose la disposition de moyens relativement considérables. Devant la disproportion évidente des charges que représente l'Agora destinée à desservir la population de toute une région et les ressources propres de la collectivité, en l'espèce le Syndicat communautaire, qui en a la responsabilité et qui ne renferme, pour l'heure, que quelques milliers d'habitants et quelques entreprises il est indispensable que des mesures appropriées et spécifiques soient prises pour lui permettre de faire face et qu'elles soient prises très rapidement. J'ai saisi M. le Premier Ministre de ce problème ; je veux espérer qu'une réponse prochaine me parviendra et qu'elle sera positive. »

« L'État a voulu la ville nouvelle, il a sanctionné la décision de construire l'Agora, mieux il a largement participé à sa réalisation. Il serait inconcevable qu'il se désintéresse de son fonctionnement ou qu'il ne lui accorde qu'une aide symbolique. »

« J'ajoute que rapportées aux charges d'exploitation des Maisons de la Culture des grandes villes de province celles de l'Agora seront du même ordre ; j'ajoute également que l'aide de l'État pourra être dégressive dès lors que la collectivité s'étou-

fera et que ses ressources propres augmenteront. »

Le Président Boscher a ensuite dressé les perspectives d'avenir de la ville nouvelle. Il s'agit d'un urbanisme total, voulu pour les hommes et les femmes du XXe siècle finissant, pour ces hommes et ces femmes qui ont le droit, quelle que soit leur place dans la société ou leur situation de fortune, de jouir d'un environnement, d'un cadre de vie agréable, d'équipements qui satisfassent à leurs désirs légitimes d'enseignement, de délasserment physique ou intellectuel, à leurs

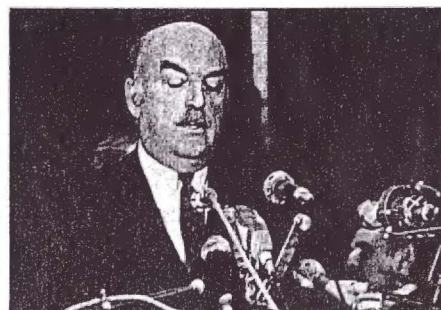


besoins dans le domaine sanitaire et social. Les villes nouvelles c'est aussi le choix : le choix des distractions bien sûr, mais aussi celui du logement, individuel ou collectif, celui du transport, privé ou public, celui du commerce, grand magasin ou commerce traditionnel, et bien entendu celui de l'emploi.

« A Évry c'est bien vers cette possibilité de choix que se sont orientés tous ceux qui ont partagé la responsabilité de la programmation de la ville nouvelle. »

« Le logement ? Déjà 1 300 individuels ont été achevés dans le même temps que s'élevaient deux mille appartements. L'H.L.M. locatif, l'accession à la propriété le système des primes et prêts, le logement non aidé : toutes les formes juridiques et financières ont été mises en œuvre avec une part largement majoritaire de logements sociaux. »

« L'emploi ? Les zones industrielles déjà ouvertes et créées par les autorités de la ville nouvelle depuis moins de quatre ans renferment trois mille postes de travail ; ce nombre est susceptible d'être doublé, dans les entreprises existantes, en fonction de la conjoncture économique. Quant aux surfaces de bureaux et aux commerces c'est



près de 200 000 m2 qui sont achevés et qui -pour les bureaux- voient s'installer, trop lentement à notre gré, il est vrai, sièges sociaux, administrations ou bureaux d'études.

« Les équipements ? Outre ceux que nous inaugurons aujourd'hui la ville nouvelle est dotée de trois C.E.S., de deux C.E.T., d'un lycée classique et moderne, sans compter les nombreuses écoles primaires et maternelles, de deux stades, d'une piscine, de plusieurs gymnases, de deux maisons de quartier, d'équipements sanitaires divers, de deux parcs urbains... pour ne citer que les principaux d'entre eux. »

« Les transports ? Demain 20 mars la R.A.T.P. ouvrira ses lignes d'autobus donnant accès à l'Agora d'Évry aux habitants de St-Michel-sur-Orge, Grigny, de Ris Orangis, sans compter bien sûr la population des communes membres du syndicat communautaire. Déjà les premiers kilomètres de la voirie spéciale, réservée à ces transports en commun sont ouverts à la circulation. A la fin de la présente année la nouvelle ligne S.N.C.F. avec ses quatre gares sera en service et permettra pour les habitants de la ville nouvelle et du voisinage, des liaisons rapides avec Paris. Je n'insisterai pas sur les kilomètres de routes nouvelles et les milliers de places de parking offerts aux automobilistes. Demain un maillage serré de pistes cyclables complètera ce dispositif. »

« Quant au commerce, aux loisirs de toute nature, il me semble que ce que nous avons sous les yeux est l'illustration éclatante de la possibilité de choix offerte à tous. Bien sûr il reste beaucoup à faire. »

« Qu'il s'agisse des emplois dont nous souhaitons vivement accélérer la venue en plus grand nombre, de l'adaptation des demandes d'emploi aux qualifications requises, donc des problèmes de la formation professionnelle des adultes et singulièrement des femmes, qu'il s'agisse de l'équipement hospitalier englué dans les cheminements infinis propres au ministère que dirige cependant avec autorité votre collègue, Mme Veil, qu'il s'agisse de l'enseignement supérieur dont les vaines hésitations de la rue de Grenelle n'ont permis, à ce jour, que la venue incessante d'un Institut universitaire de technologie, tout cela constitue pour nous des sujets de préoccupations. »

« Mais s'il est un domaine où la notion de création continue a un sens, c'est bien celui de la construction d'une ville, et ces obstacles nous les franchirons ! »



*Extraits du discours
de M. Michel BOSCHER
Député-Maire d'Évry, Président
du Conseil d'Administration
du District de
la Région Parisienne*



PREMIER JOUR
D'ÉMISSION
FIRST DAY COVER



*A l'occasion de la naissance de la Ville Nouvelle d'Evry,
Monsieur Michel BOSCHER, Député de l'Essonne, Maire d'Evry,
Président du Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'agglomération nouvelle d'Evry,
et les Membres du Comité du Syndicat,
seraient heureux de vous accueillir à l'Agora,
qui sera inaugurée par Monsieur Jacques CHIRAC, Premier Ministre,
en présence de Monsieur Maurice DOUBLET, Préfet de la Région Parisienne,
et de Monsieur Paul COUSSERAN, Préfet de l'Essonne.*

le mercredi 19 mars à 15 heures.

Cocktail

Invitation valable pour 2 personnes.

l'agora



HEURY
VILLE NOUVELLE

mercredi 19 mars

la naissance d'un centre-ville

15 h, inauguration officielle
par Monsieur Jacques Chirac
Premier ministre

à partir de 20 h 30 : Agora et centre commercial
fête de l'audio-visuel.

hexagone (théâtre de l'Agora) :

Jazz avec Stéphane GRAPPELLI,
Maxim SAURY et leurs orchestres.

piscine

Démonstrations avec :
Michel ROUSSEAU, vice-champion du monde.
Patrick MOREAU, champion de France.
Jacques DESCHOWER, champion de France.
Gérard GRIGNON, champion de France.
G. SENEOT, de l'équipe de France.

patinoire

Patinage artistique.
Hockey sur glace.

vendredi 21 mars

journée variétés

11 h 30 à 13 h : R.T.L. FABRICE "La Case Trésor".
MIREILLE et le Petit Conservatoire de la chanson :

14 h 30 à 15 h 15 : Cours public.

16 h à 16 h 30 : Auditions libres.

17 h à 17 h 30 : Répétition du spectacle.

à partir de 18 h, table ronde

avec participation de journalistes.
MIREILLE reçoit parmi ses invités : Jean NOHAIN,
Danielle GILBERT, Claude DAUPHIN, Frida BOCCARA,
Dick ANNEGARN, Ricet BARRIER.

hexagone

17 h : Débat sur le thème :

"Les villes nouvelles et la qualité de la vie".

21 h : Soirée de la chanson française,
avec MIREILLE et le Petit Conservatoire de la chanson.

cinéma

"Johnny HALLYDAY", de François REICHENBACH.

piscine, 20 h 30

Ballets nautiques.

patinoire

Patinage artistique. Hockey sur glace.

jeudi 20 mars

journée radio R.T.L. à Evry

9 h 20 à 11 h 30 : Anne-Marie PEYSSON.

11 h 30 à 13 h : FABRICE "La Case Trésor".

15 h 30 à 18 h 30 : Michel DRUCKER "R.T.L. c'est vous".

19 h à 21 h : André TORRENT "Hit-parade".

22 h à 24 h : Max MEYNIER "Les routiers sont sympas".

hexagone, 20 h 30

Démonstration de gymnastique moderne
par l'équipe de France.

place de l'Agora

Démonstration de tremolino par l'équipe de France.

cinéma

"Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil".
Jean YANNE.

patinoire

Patinage artistique.
Hockey sur glace.

samedi 22 mars

journée folklore

à partir de 10 h

Défilés de majorettes, avec les Rheintöchter,
groupes folkloriques.

en début d'après-midi

Super-club R.T.L.

Départ du rallye Solex EVRY-TROISDORF.

hexagone, 21 h

BADEN POWEL - TEDA et RICARDO.

cinéma

"Le violon sur le toit", de NORMAN JEWISON.

patinoire

Patinage artistique.
Hockey sur glace.

dimanche 23 mars

journée enfants

Dans cette journée consacrée aux enfants, le Centre-Ville se met à l'heure des moins de 15 ans.

à partir de 10 h

Lâcher de pigeons sur la terrasse de l'Agora.
Ateliers et spectacles de marionnettes.
Fabrication du plus grand tableau du monde.
Atelier audio-visuel.
Atelier T.V. et photo.

hexagone, 15 h

"Le Cid", avec Michel LE ROYER.

cinéma

"Les aventures de Titi".

patinoire

Patinage artistique.
Hockey sur glace.

mardi 25 mars

journée gastronomie

Cinq séquences animées par Raymond OLIVER.

11 h à 12 h : Création, par Catherine LANGEAIS et Raymond OLIVER, de "la recette du jour".

15 h à 15 h 30 : "Les œufs brouillés du Président", une création d'Odette LAURE.

16 h à 16 h 30 : Concours de crêpes, ouvert au public, animé par Jacques MEYRAN et Paulette DUBOST.

17 h à 17 h 30 : "La Surprise", de Jacques MARTIN.

18 h à 19 h : "Bon anniversaire Monsieur OLIVER", avec la participation des amis de R. OLIVER et des mitrons de l'Ecole technique d'alimentation de la rue Feraudi.

cinéma

"La Grande Bouffe", de Marco FERRERI.

patinoire

Patinage artistique.
Hockey sur glace.

lundi 24 mars

journée théâtre

11 h 30 - Cours public : Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre de la rue Blanche.

à partir de 15 h

Auditions libres - Michel FAVORY.

à partir de 16 h

Mise en place et répétition du Roman de Renart, par G. MARO et sa troupe.

18 h, l'invité du jour : Jean-Claude BRIALY reçoit ses amis et anime une table ronde sur le théâtre avec Marie LAFORET, Marie-José NAT, Jacques CHARRON, Claude RICH.

hexagone, 21 h

Le Roman de Renart.

cinéma

"L'important, c'est d'aimer", d'André ZULAWSKI.

patinoire

Patinage artistique. Hockey sur glace.

mercredi 26 mars

journée cirque

11 h 30 : Cours public dirigé par Alexis GRUSS Junior et l'école au Carré.

15 h : Auditions libres, école au Carré.

16 h : Mise en place et répétitions du spectacle du cirque GRUSS.

18 h : L'invitée du jour, Sylvia MONTFORT, accompagnée de ses amis BOUGLIONE, ZAVATA, Jean RICHARD,

animera une table ronde sur le cirque, avec la participation du public et de journalistes.

hexagone, 18 h (enfants) et 21 h

Représentation du cirque national GRUSS : le Cirque d'Eté.

cinéma

"Le plus grand cirque du monde", de Henri HATHAWAY.

patinoire

Patinage artistique.
Hockey sur glace.

jeudi 27 mars

journée mode

11 h 30 à 16 h : Démonstrations et cours publics, avec des écoles de stylisme, modélisme et de dessin.
16 h à 18 h : Tirage au sort du meilleur dessin de robe, réalisé par les enfants et fabrication de cette robe par Mme CARVEN.

18 h : Les invités du jour :

Mme CARVEN et Jean CACHAREL, accompagnés de leurs amis, animent une table ronde sur la mode, avec participation du public et des journalistes.
20 h : Défilé de mode : CACHAREL, RODIER, Ted LAPIDUS et CARVEN.

cinéma

"Qui êtes-vous Polly Magoo", de William KLEIN.

patinoire

Patinage artistique.
Hockey sur glace.

vendredi 28 mars

journée danse

11 h 30 : Cours public dirigé par Joseph RUSSILLO et Peter GOSS et leurs compagnies.

15 h : Auditions libres.

16 h : Mise en place et répétition du spectacle Joseph RUSSILLO et Peter GOSS.

18 h : L'invitée du jour : Janine CHARRAT, accompagnée de Tessa BAUMONT, Claire MOTTE, Claude BESSY, Attilio LABIS, Serge LIDO, Michaël DENARD, anime une table ronde sur la danse.

hexagone

18 h 30 : Ballet de l'atelier chorégraphique d'EVRY.

21 h : "Aquarium",

par la Compagnie Peter GOSS - Création mondiale.

"Mémoires pour demain" (extraits),

par la Compagnie Joseph RUSSILLO.

"Grand Pas de deux classique", par Tessa BAUMONT et Michaël DENARD, danseur étoile de l'Opéra de Paris.

cinéma

"Le Feu Sacré", de Wladimir FORGENCY.

patinoire

Patinage artistique. Hockey sur glace.

du 19 au 28 mars

Naissance de radio EVRY II Centre
Projections audio-visuelles permanentes
dans les différents équipements du Centre-Ville.

Exposition de sculptures de "Espace urbain"
réunies des sculpteurs qui travaillent
pour la Ville Nouvelle.

Exposition de gravures impressionnistes
à la bibliothèque.

Exposition sur le Centre urbain.

Exposition de l'opération "Zoom sur la Ville Nouvelle".

Exposition des artisans et métiers
du bâtiment de la région.

Galérie de stands

(F.R.E.T., C.D.E., villes nouvelles, EVRY), associations.

du 19 au 23 mars

Atelier vidéo - Télévision pour tous
Station radio amateur et TV amateur.

les 19 et 20 mars

Bureau temporaire des P.E.T.
Fête spéciale inauguration.

hexagone

Prix des places 10 F.

5 F pour les enfants de moins de 10 ans.

Ce DOCUMENT MÉMOIRE N°2 a été conçu et réalisé par Yves DAMOISEAU, avec l'aide du bureau et du conseil d'administration de l'association Mémoire de la Ville Nouvelle.

